Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026076_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 18 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-076

Le lundi 18 mai 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS, Mme GUENÉ et M. DUVAL.

Excusée : Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme YVET).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 12.05.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2025

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'instruction comptable M57 dispose que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

Les résultats définitifs 2025 sont conformes à ceux présentés lors de l'affectation anticipée des résultats :

ANNÉE 2025		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	4 498 508,23	13 219 390,48	17 717 898,71
	Recettes nettes réalisées	2 561 096,39	12 634 879,23	15 195 975,62
	Restes à réaliser	*305 300,00*		
DÉPENSES	Prévisions budgétaires totales	4 498 508,23	13 219 390,48	17 717 898,71
	Dépenses nettes	2 535 646,29	11 669 895,12	14 205 541,41
	Restes à réaliser	*466 028,05*		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025		**25 450,10**	**964 984,11**	**990 434,21**
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ		-365 836,99	732 121,48	366 284,49
RÉSULTATS CUMULÉS		**-340 386,89**	**1 697 105,59**	**1 356 718,70**

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à cette instruction, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser. L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026076_DEL-DE

	DÉPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Investissements réalisés	1 700 336,21	2 561 096,39	
Remboursement du capital emprunté	835 310,08		
S/Total réalisé	***2 535 646,29***	***2 561 096,39***	
Investissements restant à réaliser	466 028,05	305 300,00	
Résultat d'Investissement 2025 à reporter	365 836,99	0,00	
S/Total restant à réaliser	***831 865,04***	***305 300,00***	
TOTAL	**3 367 511,33**	**2 866 396,39**	
		RESTE à FINANCER	**501 114,94 €**
FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement de l'année	11 669 895,12	12 634 879,23	
Excédent de fonctionnement 2024 à reporter		732 121,48	
S/Total 2025	**11 669 895,12**	**13 367 000,71**	
		Excédent de Fonctionnement cumulé	**1 697 105,59 €**
		Résultat non affecté	**1 195 990,65 €**

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (**+ 1 697 105,59 €)** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement de la façon suivante :

- **501 114,94** € au c/1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir les besoins de la section d'investissement,
- **1 195 990,65 €** reportés au c/002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui prévoit, après l'approbation du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent,
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission Ressources et Vie Citoyenne en date du 05 mai 2026

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 lors de la présente séance du Conseil Municipal

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 7 Abstentions) :

- affecte l'excédent de fonctionnement 2025 au budget principal 2026 de la façon suivante :
  - une somme de **501 114,94 €** sera inscrite en recettes d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
  - une somme de **1 195 990,65 €** sera inscrite en recettes de fonctionnement à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260518-2026076_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNE